

temps présent

Mobilisation générale p. 2-3

“Réforme” du lycée: **quand les masques tombent** p. 4-5

Du service public d'éducation au marché scolaire

La construction d'une école libérale p.6-7

Les « stages en entreprise » des élèves p.7

“Lutte contre le décrochage” **une machine de guerre contre l'éducation nationale** p.8



personnels

Retraites : **une nouvelle attaque en 2010** p. 9

Occupez-vous de votre carrière ! p. 10

Assistant d'éducation cherche droit à la formation p. 11

vie du snes

Congrès académique p. 11

Quel avenir pour le syndicalisme ? p. 12

ENCART

Rapport d'activité
Rapport financier

édito

Le mois de janvier est généralement l'occasion de prendre de bonnes résolutions, le plus difficile étant de les réaliser ensuite. Le contexte actuel de déréglementations à tout-va et de casse du service public devrait être un aiguillon assez efficace pour s'y tenir cette année !

Pour 2010, **engageons-nous donc à :**

- **Renforcer le syndicalisme** pour en faire un outil de lutte efficace contre la politique gouvernementale. Pour cela, il faut un SNES fort ; c'est possible en ayant une démarche volontariste envers nos collègues et en les invitant à se syndiquer, d'autant qu'en décembre, les votes au Conseil Supérieur de l'Education sur la réforme des lycées et l'autonomie des établissements auront eu le mérite de clarifier les positions des organisations syndicales, avec l'officialisation sans surprise d'un « front de l'accompagnement des (contre-)réformes » composé du SE-UNSA et du SGEN-CFDT. Le congrès FSU qui se déroulera à Lille la première semaine de février doit aussi être l'occasion de réfléchir à l'évolution de notre syndicalisme et à la recomposition du paysage syndical rendue nécessaire par l'ampleur des attaques.

- **Mettre en échec les décrets sur les EPLE** (Établissements publics locaux d'Enseignement) qui décuplent les pouvoirs accordés à la direction en lycée comme en collège, renforcent l'autonomie et la mise en concurrence des établissements à l'image de ce qui se passe dans les universités, confirment la mise en place de conseils pédagogiques désignés et décisionnaires.

- **Défendre une autre conception de l'Ecole et de nos missions :** non au socle commun minimaliste, oui à une culture commune exigeante permettant la réussite de tous les élèves dans une des 3 voies (générale, technologique ou professionnelle) qu'il aura choisie ; non aux discours démagogiques sur le suivi, l'accompagnement personnalisés des élèves alors que les effectifs explosent dans les classes, non au transfert des missions des Copsys sur les enseignants, oui à des moyens en heures de cours et en personnels qualifiés, formés, revalorisés et respectés afin d'assurer la réelle démocratisation indispensable à la société du XXI^{ème} siècle !

Tout cela, nous pouvons l'obtenir, nous devons l'obtenir, en gagnant la bataille de l'opinion, en invitant parents et élèves à nous rejoindre contre la réforme Chatel des lycées, pour une autre réforme, en imposant notre calendrier d'actions dès la rentrée.

Karine Boulonne

Le SNES vous souhaite une année 2010 combative et pleine de réussites.

Calendrier des actions :

AG et Heure syndicale dès maintenant pour préparer la grève nationale Fonction Publique du jeudi 21 janvier

Tous à Paris le samedi 30 janvier pour la manifestation nationale

Dernière minute :
646 postes supprimés dans l'académie malgré l'arrêt de la baisse démographique.
Vive les « réformes » !

Mobilisation générale !

PAR KARINE BOULONNE

Sur fond de chantage à la dette publique et au sacrifice-des-génération-futures, la casse de l'emploi continue. Le ceinturon des salaires n'est pas desserré d'un cran. Et les contre-réformes autoritaires et anti-pédagogiques pleuvent dru. Tous en grève le 21 ! Tous à Paris le 30 !



Il paraît que c'est « du bon sens », que c'est « l'évidence » économique : le déficit et la dette sont trop élevés, l'intérêt général commande de faire des économies budgétaires, et, dans ce contexte les revendications sont « égoïstes ». Qu'il s'agisse du conflit dans les musées, de celui des agents du RER, ou de l'Education nationale, la réponse ne varie pas : emploi ? 1 départ sur 2 non remplacé ; salaire ? le mérite individuel... Il y a encore moins d'argent dans les caisses de l'Etat que lorsqu'il n'y en avait déjà plus. C'est oublier un peu vite que **dans un budget, il y a certes des dépenses, mais aussi des recettes**. Supprimer des milliers de postes de fonctionnaires, cela réduit les dépenses de quelques millions d'euros. Faibles économies, mais qui coûteront cher : en termes d'emplois pour les étudiants, de conditions de travail pour les personnels, et de qualité de l'éducation pour la jeunesse. Comment accepter cet entêtement alors même que dans ses vœux, N. Sarkozy invite à faire reculer le chômage ? Et les recettes ? Baisses de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les successions, loi TEPA... : asphyxie budgétaire volontaire et cadeaux aux ménages les plus fortunés et aux entreprises. Les impôts socialement justes sont attaqués, les impôts injustes renforcés. Ce sabotage des recettes engendre les déficits qu'il faut ensuite combler en sabrant dans les Services Publics. Cette politique budgétaire n'est pas seulement économiquement catastrophique. Elle est antisociale : elle enlève aux pauvres pour donner aux riches.

Parce qu'ils savent que le service public est économiquement efficace et socialement juste, le SNES et une partie du mouvement social refusent ce faux bon sens et veulent inscrire

leurs revendications dans le cadre des luttes entamées depuis maintenant un an. Depuis la rentrée scolaire, la FSU a donc œuvré pour réaliser l'unité syndicale contre la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et son objectif de 160 000 suppressions de postes prévues sur 5 ans, contre les projets gouvernementaux de démantèlement du service public d'Education nationale, pour la revalorisation de nos salaires et de nos missions, toujours promise, jamais réalisée. Nos tentatives unitaires n'ont cependant abouti que tardivement et partiellement, avec un mot d'ordre de grève nationale le mardi 24 novembre à l'appel de la FSU, de la CGT, de SUD et, au niveau académique, du SNETAA, mot d'ordre auquel ont répondu près de 40% des personnels - n'en déplaise au rectorat, incapable de fournir des chiffres même falsifiés (depuis 2 ans en effet, l'administration essaie de minorer les

mouvements en rapportant le nombre de grévistes à l'ensemble des personnels et pas seulement à ceux réellement attendus le jour de la grève).

Les bidouillages demeurent, les postes sautent

Depuis, les projets sont devenus des décrets votés le 10 décembre au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) malgré l'opposition de la FSU, du SNALC, de FO, de la CGT et de SUD sur la question du lycée (19 voix contre, 32 pour). 26 voix se sont prononcées contre les décrets sur le conseil pédagogique et l'autonomie des établissements, celles de l'UNL et de l'UNEF s'ajoutant aux précédentes. Depuis, aussi, le volume des suppressions de postes par académie a été rendu public, avec, pour nous, 646 nouvelles suppressions, soit 12,5 % du volume national ! Même si publiquement, il nous sera annoncé

Le calendrier de l'Après

Un préavis de grève est déposé pour l'ensemble du mois de janvier.

11 janvier : annonce officielle des 646 suppressions de postes dans l'académie. Le chiffre sera certainement minoré, le rectorat se réfugiant derrière l'absence de données concernant les futurs stagiaires qui vont passer d'un stage 6-8 h à un stage 12 h. Il est même envisagé de bloquer des postes de 18 h en établissement pour garantir leur accueil à la rentrée 2010 !!!

14 janvier : journée nationale d'actions dans les établissements (heures syndicales, diffusion de tracts, communiqués de presse...)

15 janvier : annonce des dotations pour les collèges 59

18 janvier : annonce des dotations pour les collèges 62

21 janvier : grève nationale Fonction publique (FSU - CGT - SUD)

25 janvier : stage collège et débat avec Nico Hirtt sur la notion de « compétences » en éducation

30 janvier : manifestation nationale à Paris

(voir dispositif mis en place dans l'académie sur le site)



AMINE DOIT POURSUIVRE SES ETUDES EN FRANCE !

Amine, lycéen marocain, est arrivé en France fin 2006, accueilli par sa tante. Scolarisé au lycée Malraux de Béthune, il a obtenu brillamment son bac en juillet 2009 et a été accepté à l'IUT GEII de LILLE 1 où il poursuit ses études depuis septembre 2009. Tous, enseignants, personnels et étudiants soulignent sa motivation, son assiduité, ses qualités humaines et sa parfaite intégration. Amine fait en outre partie d'une association musicale où il exerce diverses responsabilités. Amine vient de recevoir en décembre une Obligation à Quitter le Territoire. Cela n'est ni compréhensible ni acceptable.

Un comité de soutien s'est créé pour permettre la mobilisation de tous ceux qui, avec ses professeurs, ses camarades, ses proches, n'acceptent pas cette décision incompréhensible et veulent qu'Amine puisse continuer ses études en France et obtenir ses diplômes. Le SNES appelle à participer à cette mobilisation notamment en signant et en faisant signer la pétition en ligne sur le site educationsansfrontieres.org ou le modèle papier téléchargeable sur le site du SNES de Lille.

365 suppressions de postes "seulement" pour la rentrée 2010. Comment le SNES arrive t-il donc au chiffre de - 646 ? L'académie perd officiellement 361 emplois de stagiaires. Chacun apportait 8 heures à la DGH académique (heures de stages en responsabilité) : les emplois supprimés représentent donc 160 « Equivalents temps plein » (ETP). Mais les futurs lauréats des concours, affectés sur des postes qui seront soustraits au potentiel d'enseignement déjà délégué à l'académie, n'apporteront que 12 h d'enseignement (car ils ont 6 heures de formation). Puisque la formation est financée sur la DGH de l'académie, ils représentent donc un nouveau manque de $361 \times 6 / 18 = 121$ Equivalents Temps Plein. Au total ce sont donc $365 + 160 + 121 = 646$ emplois ETP qui nous sont retirés à la rentrée 2010.

Ceux qui luttent... et les autres

Le vote au CSE évoqué plus haut révèle pourquoi l'unité syndicale a échoué : comment espérer un mouvement unitaire quand le SGEN-CFDT et le SE-UNSA (moins de 20% des voix à eux deux aux élections professionnelles dans le 2nd degré) signent des deux mains avec le ministère pour renforcer l'autonomie des établissements, décupler les prérogatives des chefs d'établissement (capables dorénavant à eux seuls de prendre des décisions opposées à celles des conseils d'administration, lire p. 6-7) ou encore approuver une réforme des lycées jugée inacceptable dans les établissements (lire p. 4-5) ? L'argument principal de ces organisations est que ces réformes vont dans le « bon sens », c'est-à-dire qu'elles permettraient une prise en charge individuelle des élèves... Le « bon sens », ici, révèle une des grandes différences entre nos organisations : si le SNES revendique aussi le travail en autonomie de l'élève, il le conçoit dans le cadre d'un ancrage disciplinaire. Plus largement, ces organisations

se trompent, volontairement ou non, sur les objectifs de ces réformes. Il n'est pas possible de dissocier celles-ci des suppressions de postes. Il faut dire clairement que tant que le gouvernement fera de la RGPP sa seule priorité, il n'est pas possible de donner dans son jeu, parce que ses objectifs sont incompatibles avec les nôtres. Nous devons à la fois dénoncer ses projets, avancer les nôtres et nos revendications sur les salaires et sur les postes. Cela n'exclut pas les négociations, mais elles ne pourront être fructueuses que si nous avons su créer le rapport de forces.

Dès maintenant, il nous faut donc œuvrer pour que la profession, les parents et les élèves s'emparent du combat à mener. Et notamment :

- Informer les collègues du contenu des décrets (y compris les syndiqués du SE et du SGEN pour qu'ils demandent des comptes à leurs directions), les parents des FCPE locales pour qu'ils pèsent sur leur organisation ;
- Réunir AG et heures d'information syndicales, diffuser massivement nos tracts, alerter l'opinion par tous les moyens ;
- Refuser collectivement toute initiative visant à anticiper la mise en place des décrets ;
- Investir les journées banalisées prévues par le ministre pour débattre de la réforme des lycées ;
- Voter contre la répartition des 646 suppressions de postes dans les conseils d'administration d'établissements.
- Enfin, il faut débattre de l'action. Au niveau national le choix a été fait d'un calendrier rapproché, qui met en avant nos revendications de personnels de l'EN et de fonctionnaires. Si la grève du 21 est réussie, l'AG des S1 réunie le 11 janvier propose une reconduction de la grève le plus rapidement possible (le 26?).

Un agrégé de maths officiellement licencié le 23 décembre ...

A la veille de Noël, le ministère a décidé de licencier « pour insuffisance professionnelle » un agrégé de maths pour lequel la CAPA s'était réunie en octobre (8 voix contre le licenciement, 9 voix pour, 1 abstention). Nous y avons dénoncé à la fois la procédure et le dispositif mis en place pour "gérer" des collègues en difficulté et nous continuerons à le faire. C'est le premier licenciement de ce type dans notre académie, mais d'autres procédures sont d'ores et déjà en cours.

Public et Privé ne sont pas logés à la même enseigne

Alors que le nombre de postes au CAPES externe est en légère diminution (5006 postes cette année contre 5095 l'an dernier), et toujours largement inférieur au nombre de départs en retraite, le nombre de postes au CAFEP-CAPES (concours externe du privé), lui, est cette année multiplié par plus de deux (1260 postes contre 569 l'an dernier) ! Si l'on prend l'exemple de disciplines dont l'académie manque cruellement, comme maths et anglais, on constate 42 postes en moins en anglais pour le public, 52 postes en plus pour le privé ; pour les maths, le public a 40 postes en plus (846 au total, + 5 %), le privé passe de 109 à 155 (+ 42 %). En philo, le nombre de postes dans le privé est multiplié par 4 (20, contre 5 l'an dernier), alors que le public n'offre que 32 postes. Qu'en est-il du ratio des postes aux concours : 80 pour le public/20 pour le privé, est-il toujours inscrit dans la loi ?

Se syndiquer, maintenant !

Au 1^{er} janvier, le SNES de Lille compte 2852 syndiqués, auxquels il faut ajouter ceux qui réadhèrent après cette date pour des raisons fiscales. Nous accusons un léger retard (- 52) qui pourrait être très largement compensé par le retour de collègues « non à jour » de leurs adhésions, qui ont différé, oublié et qui pourraient même penser qu'il est trop tard. Qu'on les rassure, il est encore possible de se syndiquer et de bénéficier de la déduction fiscale de 66 % pour 2009 (il suffit de le rappeler sur le bulletin).

Il faut également convaincre de nouveaux adhérents de renforcer le SNES pour en faire un outil syndical efficace : le SNES, c'est l'affaire de tous !

Karine Boulonne

“Réforme” du lycée Quand les masques tombent

PAR ROMAIN GÉNY

En apparence, une réforme « à la marge », qui offre un meilleur accompagnement aux élèves et un droit à l'erreur, accompagnés d'une spécialisation progressive. Derrière l'affichage, une réforme qui n'a que faire d'améliorer le lycée. Son but ? Tri social et suppressions de postes.

La réforme du lycée concoctée par Luc Chatel a été menée à marche forcée : rapport Descoings qui fixe les axes (accompagnement, orientation, autonomie) ; pseudo-concertation qui permet d'afficher un « dialogue » où le ministère reste totalement sourd aux critiques ; « validation » symbolique par un vote majoritaire au Conseil supérieur de l'éducation (le Sgen et l'Unsa ont donc pris leur responsabilité en votant pour cette réforme). Les axes mis en avant sont « vendeurs » : plus d'accompagnement personnalisé, un droit à l'erreur dans l'orientation, sans passer par le redoublement ; plus de souplesse locale pour s'adapter aux besoins ; une spécialisation plus progressive. Mais il suffit de s'arrêter un peu plus longuement sur les mesures prévues pour en voir la réalité, trompeuse et dangereuse pour la relance de la démocratisation scolaire, pour les conditions de travail, pour le service public.

Poudre aux yeux

Premier effet de poudre aux yeux, deux heures d'« accompagnement personnalisé » pour chaque élève, à chaque niveau : une belle « innovation » qui remplacera, en 2^{nde}, l'aide individualisée (supprimée) et qui amputera les horaires disciplinaires. Un simple regard sur les projets de décrets officiels (et non sur les diaporama de propagande) montre que cet accompagnement « personnalisé » se fera... en classe complète ! Dédoubler ? C'est possible... si on diminue les dédoublements disciplinaires ! Qui accompagnera ? N'importe quel prof (en

sous-service ?), pour toutes les questions des élèves. Pour y faire quoi ? Soutien, approfondissement, orientation, travail interdisciplinaire, travail sur les méthodes... Encore de la poudre aux yeux pour les élèves et familles, et les élèves les plus faibles seront les plus pénalisés par la quasi disparition de l'aide disciplinaire.

Deuxième effet de poudre aux yeux, les « sas de réorientation » ou de « remise à niveau », qui permettraient aux élèves « mal orientés » de changer de série ou de voie en cours ou en fin d'année sans redoubler. Il « suffira » à un élève de 1^{ère} L qui veut partir en S de rattraper un, deux ou trois trimestres de maths, sciences physiques et SVT. Quand ? En une ou deux semaines pendant les vacances. Dans le sens inverse, un élève qui veut quitter la série S n'aura qu'une ou deux disciplines à rattraper : on voit à la fois à quel point ce dispositif est démagogique, (vouloir rattraper ne serait-ce qu'une seule discipline en une ou deux semaines est illusoire) et comment il renforce la hiérarchie des séries. **Les deux « grandes innovations », censées répondre aux demandes des familles et des parents, sont donc totalement artificielles.** Elles permettent au passage d'éviter un vrai débat sur les causes de la hiérarchisation des séries ou des « ratés » de l'orientation : cela amènerait sans doute à parler des COPsy, et on serait obligés de remarquer que leur nombre est largement insuffisant... On évite aussi de se demander pourquoi les élèves demandent de la « personnalisation » : n'est-ce pas une demande des élèves de classes populaires, qui ont le sentiment d'être perdus dans le système scolaire, qui n'en perçoivent pas tous les implicites et toutes les exigences ? Résoudre ce problème demanderait sans doute de toutes autres « solutions ». Poser ces questions sérieusement amènerait aussi à prendre conscience que ce dont ont besoin les élèves, c'est de conditions d'études qui leur permettent de surmonter les difficultés et de « comprendre » ce qu'on attend d'eux : des effectifs par classe allégés, du travail en

groupe... parce que c'est en cours que les élèves doivent être « accompagnés » par leurs professeurs.

Tri social, suppressions de postes

La réforme ne s'arrête pas à cet affichage démagogique. Elle promet d'abord un lycée qui fonctionne toujours plus sur le mode du tri social. L'accompagnement, qui sépare ceux qui « ont du soutien » et ceux qui ont le droit « d'approfondir », reprend la distinction « socle/approfondissement » instaurée par la loi Fillon. Les « sas de réorientation », à supposer qu'ils soient mis en place, joueraient vite un rôle de sas de sortie pour les élèves en difficulté, dans un système toujours plus hiérarchisé. Ces sas sont en outre fondés sur le volontariat de l'élève. C'est à l'élève de prendre la responsabilité de remédier à ses échecs : l'échec scolaire n'est pensé que comme un phénomène individuel relevant de la responsabilité... de la victime ! On est au cœur de l'idéologie réactionnaire de « l'égalité des chances » : que le meilleur gagne, et que les autres ne s'en prennent qu'à eux-mêmes, ils ont eu « leur chance ». Cette nouvelle application de ce discours qui nie le poids des inégalités sociales est à mettre en lien avec l'objectif affiché de « 50% de diplômés du supérieur ». Dans le projet du gouvernement, le lycée n'accueille que ceux qui ont vocation à aller dans le supérieur (et il est repensé comme une addition de « tuyaux » qui débouchent sur des formations du supérieur). 50% de diplômés du supérieur, c'est environ 50% d'une classe d'âge au lycée, toutes voies confondues. Actuellement, 63% d'une classe d'âge obtient le bac chaque année... Le calcul est vite fait. Ceux qui seront détournés du lycée sortiront du collège avec le « socle » et pourront aller en apprentissage. On comprend que la « démocratisation » ne fasse pas partie du discours de Chatel. On comprend du coup les raisons du silence et des atermoiements sur la voie technologique : celle-ci a été un puissant vecteur de démocratisation. Le

projet Chatel vise très clairement à la faire disparaître, éventuellement en la dénaturant au préalable.

Le projet de réforme est aussi un parfait outil de suppressions de postes, par les diminutions des horaires disciplinaires. En 2nde, les disciplines du tronc commun sont affichées en horaire « plancher » : elles perdent toutes leurs dédoublements obligatoires ; les enseignements « d'exploration » voient leurs horaires divisés par deux (1h30 au lieu de 3h), avec des possibilités d'annualisation (54 heures annuelles). En 1^{ère}, le « tronc commun » (français, histoire-géographie, LV1 et LV2 globalisées en groupes de compétences, EPS et ECJS) permettra de « décroïsonner » les classes, qui auront le même programme et le même horaire. « Décroïsonner », « faire tomber les barrières » : le ministère vient d'inventer un joli mot pour dire « entasser des élèves à 35 minimum par classe dans les disciplines de tronc commun ». Evidemment, cela permet de supprimer de nombreuses heures-professeur (une 1^{ère} L à 20, une 1^{ère} ES à 24, une 1^{ère} S à 26 = deux classes « décroïsonnées » à 35). **Dans tout le cycle terminal, les diminutions horaires, pour « financer » l'accompagnement ou pas, touchent toutes les disciplines** de manière plus ou moins prononcée. Sans parler de la multiplication d'enseignements dont l'intitulé ne correspond pas à une discipline, outil supplémentaire de flexibilité et porte ouverte à la polyvalence et à la remise en cause de la discipline scolaire dans la définition du statut.

Enfin, les heures de dédoublement et d'accompagnement, qui risquent très vite de disparaître, sont « flottantes » : leur attribution est un moyen de jouer sur les services et de faire du chantage aux heures supplémentaires. Vous voulez sauver votre poste ? Accompagnez... Mais comme il n'y en aura pas pour tout le monde, ce sera vous ou votre collègue... Vous voulez des dédoublements ? Prenez des heures sup. Votre tête ne revient pas au chef d'établissement ? Pas de dédoublement... sous-service... suppression du poste. Outre la pression managériale et les souffrances qu'elle implique, cette nouveauté aura aussi un effet pour les élèves (et le Service Public) : les lycées n'auront plus les mêmes horaires disciplinaires. Inégalités, concurrence... et quelles conséquences pour le bac ?

Comment former le citoyen ? Qu'est-ce qu'un jeune lycéen doit savoir et maîtriser ? Comment transmettre une culture commune et élever les qualifications de tous ? Comment démocratiser davantage le lycée ? Toutes ces questions mériteraient un vrai débat, de vraies réformes. Mais ce n'est pas le problème du ministre. Les contenus ? Découpez implicitement en "socle" et approfondissement, ou encore redéfinis comme de la "découverte de parcours et formations" (enseignements d'exploration). Les programmes ? réécrits à marche forcée avant la fin de l'année scolaire. Pour le ministre, réformer le lycée, c'est le rendre moins onéreux.... Pour cela, il suffit d'évacuer les élèves en difficulté, et d'entasser ceux qui restent avec moins de profs. Moins onéreux, le lycée le sera, dans un premier temps. Mais ensuite ? La grande braderie de la jeunesse, ça coûte combien ?

Il nous faut tout mettre en œuvre pour alerter nos collègues – en lycée et en collège – et les parents d'élèves. Il nous faut construire une opposition solide à cette réforme où tous ont à perdre, élèves, familles et personnels.

Mobilisons-nous dès janvier, en multipliant les heures d'information syndicale, les rencontres avec les parents, en nous saisissant des éventuelles demi-journées banalisées...

**Faisons du 21 janvier
une journée offensive pour
le service public d'éducation.**

**Participons massivement
à la manifestation nationale
du 30 janvier à Paris.**

Orientation ou ré-orientation ?

Dans son discours de présentation de la réforme devant le CSE le 10 décembre, le ministre a fait de l'orientation une priorité. Mais au delà des mots, le décret EPLE et la réforme du lycée prévoient une aide à l'orientation confiée aux enseignants qui entrera en concurrence avec le soutien pédagogique. Pour certains, l'aide à l'orientation se réduira à un fléchage vers une réorientation rapide avant même d'avoir pu bénéficier de toutes les aides possibles pour s'adapter aux exigences du lycée. La mise en place d'un tutorat pour aider les élèves à construire leur parcours de formation risque d'être difficile à concilier avec le volontariat des tuteurs sans parler de la difficulté de tenir à jour sa connaissance des différentes filières. Clairement, il ne s'agit pas de complémentarité avec les copys mais bien d'un transfert de mission des Copsys aux enseignants.

En réalité, pour ce ministre, être bien orienté signifie être bien réorienté. Le tri doit être rapide pour **entériner les difficultés plutôt que de les résoudre**. Aux antipodes d'une démocratisation des études, il s'agit bien d'une politique du renoncement.

Cette politique à la petite semaine qui ignore les processus psychologiques à l'œuvre dans la construction identitaire, le rôle de l'image de soi, les biais sociaux dans le rapport au savoir, ne peut que conduire à un énorme gachis de temps, d'énergie et de potentiel. C'est pourtant dans ce contexte que se déroule une discussion avec le ministère qui souhaite obtenir une redéfinition des missions des copys qu'il voudrait restreindre au cadre étroit du parcours de découverte des métiers et des formations. Et cela alors que 5 départs en retraite de copys sur 6 ne sont pas remplacés. De nombreuses heures d'information syndicales dans l'académie ont pourtant confirmé l'attachement des collègues à leurs missions d'aide à la réussite et à l'adaptation, outre la mission prioritaire d'aide à l'élaboration des projets pour le public scolaire. Des mobilisations dans des actions d'information des usagers ont eu lieu et pourraient se poursuivre pour que vive le service public d'orientation de l'éducation nationale avec des conseillers d'orientation psychologues recrutés en nombre suffisant. Les dérives autoritaires constatées dans certains CIO de l'académie ne pourront que contribuer à la mobilisation des collègues.

Un rassemblement est organisé pendant la semaine de l'orientation, le 20 janvier à 13 h 45 devant l'entrée du lycée Baggio, à l'appel de l'intersyndicale orientation.

Didier Porthault

Du service public d'éducation au marché scolaire

La construction d'une école libérale

PAR ROMAIN GÉNY ET CATHERINE PIÉCUCH

Le « cadeau-surprise » de la réforme Chatel, le « décret EPLE », va concerner en même temps l'ensemble du 2nd degré. Ce décret change le fonctionnement même des établissements scolaires, avec de multiples répercussions. Et jette une lumière crue sur la marchandisation souterraine de l'école.



Si la réforme Chatel est adoptée, le « conseil pédagogique » inventé par Fillon prendra une place cruciale dans chaque établissement. Avec le décret EPLE, c'est en effet lui, dont les membres sont nommés par le seul chef d'établissement, qui fera des propositions sur l'utilisation de la dotation de l'établissement en heures d'enseignement ("dotation horaire globale" - DHG), et sur l'utilisation des heures laissées à l'autonomie des établissements. Ces propositions seront soumises au conseil d'administration. Si celui-ci les refuse deux fois, c'est le chef d'établissement qui, en dernier ressort, décidera. Derrière le conseil pédagogique, c'est donc bien le pouvoir du chef d'établissement qui devient exorbitant : en décidant seul de l'affectation des heures, notamment des heures « flottantes » (autonomie), il a les moyens de créer des sous-services pour qui il veut, avec les conséquences que cela peut avoir sur les postes. En privant une matière d'heures de dédoublement, par exemple, il peut rapidement condamner un collègue de cette discipline à une mesure de carte scolaire. Ce n'est pas tout. Ce conseil pédagogique peut aussi intervenir sur « l'évaluation des élèves ». En clair, dicter aux enseignants un certain nombre de « bonnes pratiques » à respecter. Et, derrière le conseil pédagogique, c'est bien le chef d'établissement qui devient prescripteur d'un certain nombre de pratiques pédagogiques. Des horaires disciplinaires en partie définis localement, donc des horaires inégaux

d'un établissement à l'autre ; un chef d'établissement pouvant fortement influencer les pratiques pédagogiques des enseignants, et ayant les moyens de se « débarrasser » de ceux dont il ne veut pas... Ce sont ici deux ingrédients essentiels de la recette libérale de réforme de l'éducation, telle qu'elle a été appliquée dans de nombreux pays (l'exemple le plus abouti étant le Royaume Uni) : des établissements autonomes jusque dans les contenus, mis en concurrence par l'affichage des résultats (« palmarès ») et des projets (« projet d'établissement » et bientôt « affectation des dédoublements »), avec à leur tête un « manager » qui peut définir la politique d'établissement en fonction des résultats, et recruter (et licencier) ses personnels comme bon lui semble.

Recette libérale

Pour que la recette fonctionne, il faut quelques ingrédients de plus. D'abord, un « pilotage par les objectifs et les résultats ». Mais la LOLF et les « indicateurs de performance » (dont on fait les palmarès des lycées chaque année) ont déjà mis cela en place. Pour rentrer dans les cases de ces indicateurs standardisés, il faudra des pratiques... standardisées ! Il faut inculquer aux enseignants les « bonnes pratiques » à mettre en œuvre pour que leurs élèves soient préparés de manière adéquate aux épreuves standardisées des tests de performance : la

diffusion des enquêtes « PISA » ne va-t-elle pas dans ce sens ? Et les livrets de compétences ? Les stages de formation ne deviennent-ils pas de plus en plus souvent des stages de formatage ? On voit comment « management » et « performance » veulent en fait dire « caporalisation ». Pour que la sauce prenne, la démarche d'inspection doit s'apparenter à de l'audit : évaluer les résultats des élèves, et de l'établissement, pour mesurer l'efficacité de chaque établissement et de ses personnels (avec des conséquences sur l'emploi et les salaires). Les audits d'établissement sont devenus fréquents, et le corps des IPR connaît actuellement de profonds bouleversements : recrutement d'inspecteurs non issus de l'enseignement (pour évaluer "plus objectivement", sans prendre en compte le contexte), et missions définies comme l'évaluation de l'efficacité de l'enseignant au regard des résultats des élèves. Un rapport parlementaire suggère d'ailleurs de fonder une partie de l'évaluation (et du salaire) de chaque enseignant sur l'efficacité globale de l'établissement (vers le contrôle et les pressions réciproques des enseignants entre eux). Cerise sur le gâteau : la dérégulation complète du système d'affectation des élèves. La carte scolaire est en cours de suppression, et déjà certains prônent l'introduction de « chèques éducation » qui permettraient aux familles le « libre choix » de leur établissement.

Le rapport d'activité académique

Tous les 2 ans, les syndiqués du S.n.e.s. sont appelés à donner leur avis sur l'action du S3 (bureau et secrétariat académiques, désignés au sein de la commission administrative académique (CAA) élue tous les 2 ans par les syndiqués de l'académie). Les rapports d'activité et financier publiés dans ce bulletin sont présentés par le secrétariat au nom des élus de la liste d'Union, ils couvrent la période s'écoulant de janvier 2008 à décembre 2009. Ils doivent être débattus par les S1 et soumis au vote entre le 18 janvier et le 6 février 2010. Chaque syndiqué a donc la possibilité de donner un avis, non sur l'activité nationale, mais bien sur celle du S3, même si le secrétariat assume les décisions prises au niveau national.

Le S3 est chargé de mettre en œuvre les décisions des congrès et de la CAA, il a pour mission d'animer la vie syndicale, de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques et de défendre les collègues qui le sollicitent.

L'activité du S3 s'est déroulée **dans le contexte du libéralisme toujours plus assumé de la présidence Sarkozy**. Dans le domaine de l'Éducation, cela se traduit par l'objectif de ne pas remplacer un départ à la retraite sur 2, objectif qui pilote des réformes dont nous condamnons par ailleurs l'idéologie : diminution des horaires disciplinaires et mise en place d'un socle commun impliquant tri social et réduction du droit de tous à une éducation de haut niveau ; atteintes aux statuts et individualisation de la carrière par la valorisation du « mérite » ; alourdissement des tâches des personnels par l'augmentation du nombre de classes et d'élèves en charge, l'imposition de missions supplémentaires (note de vie scolaire, livrets de compétences...), dont certaines sont transférées d'une catégorie à une autre (entretiens d'orientation pour les professeurs principaux), etc

Dans notre académie, l'arrêt de la « valse des recteurs » (le même recteur depuis 2006 après avoir connu un recteur par année pendant 5 ans) n'a pas enrayer la casse de l'emploi, bien au contraire : 687 suppressions de postes en 2008, 591 à la rentrée 2009, soit un total de 5555 suppressions de postes depuis 2001 si on englobe la rentrée 2010. Dans les établissements, les services « à cheval », les postes vacants, les pressions pour prendre des heures sup et effectuer des remplacements à l'interne faute de T R ou même de vacataires, deviennent le lot quotidien ; des centaines d'élèves ne sont pas ou mal affectés à

la rentrée ; les taux d'encadrement diminuent car la vie scolaire est également très touchée par la réduction des effectifs et la précarisation des contrats. Les menaces qui pèsent sur l'existence d'un service public d'orientation gratuit et accessible à tous sont amplifiées par le non-remplacement des COPSYS (19 postes vacants à la rentrée 2009 alors qu'un seul COPSYS a en charge 1400 élèves !). Dans le même temps, le rectorat de Lille a développé une politique de GRH (gestion des ressources humaines) de plus en plus dure : mises sous pression de collègues en difficulté au lieu de mettre en place un dispositif d'aide efficace (les IPR se retranchent derrière les « contrats de progrès » pouvant déboucher sur un licenciement pour insuffisance professionnelle), utilisation illégale de personnels (employés hors discipline ou envoyés hors zone limitrophe) au mépris des textes en vigueur et malgré les rappels du tribunal administratif... Quant au dialogue social, il n'existe que de nom dans l'académie de Lille, nos interlocuteurs se contentent d'écouter sans répondre à nos argumentations et il faut batailler audience après CAPA pour obtenir quelques avancées qui restent insuffisantes (ce fut le cas d'une bonification T R pour le mouvement, arrachée après des années de bagarre sur la question).

Ce sombre bilan a entraîné de fortes mobilisations dans le cadre des actions nationales, aussi bien qu'académiques et les propositions d'actions de la liste d'Union ont été le plus souvent votées par les deux listes présentes à la CAA. De septembre 2008 à décembre 2009, des grèves se sont déroulées dans un cadre national (manifestations interprofessionnelles des 29 janvier et 19 mars 2009 qui ont permis des défilés impressionnants à Lille où le SNES tenait bien sa place), d'autres dans un cadre académique, sur l'emploi en particulier (le 29 février 2008). A chaque fois, le S3 a fait le choix de s'inscrire dans la durée et de proposer un calendrier d'actions en affichant clairement les revendications. Cela n'a jamais été simple, les offensives étant nombreuses et sur de multiples plans. Il a fallu batailler pour maintenir l'unité, mais sans renoncer à nos mandats. Depuis un an et demi cependant, nous rencontrons des difficultés à maintenir cette unité syndicale avec le SGEN – CFDT et le SE – UNSA (ce qui rend plus difficile la réussite d'actions pourtant indispensables), en raison de divergences de plus en plus importantes sur les modalités d'action et surtout, sur le contenu des réformes. Il nous faut en tirer des enseignements pour les mouvements à venir, en particulier sur la nécessité de peser de façon plus importante sur le budget dès la

rentrée, en inscrivant réellement les actions dans un calendrier d'actions rapprochées et annoncées rapidement, en n'hésitant plus à dénoncer les raisons pour lesquelles l'unité ne peut se faire.

A ce bilan, il faut ajouter aussi l'investissement des deux S1 des retraités sur les questions qui les touchent directement (publications spécifiques, participation aux instances telles que le SRIAS, manifestations), mais aussi dans l'action et la réflexion syndicale plus générale.

Au quotidien

L'action du S3 ne se limite pas à la préparation des journées d'action. Au quotidien, des luttes sont menées. La lecture du bulletin, des circulaires et du site montre clairement la volonté d'informer et de donner les moyens aux S1 de parer les mauvais coups. Durant les années 2008 et 2009, le S3 a alerté et agi dans les différentes instances sur la question des AED (respect de leur droit à congés et à la formation, durée des contrats). Il a multiplié les interventions en collège pour appeler les collègues à résister à la mise en place des livrets de compétences et de la note de vie scolaire, à l'évaluation Histoire des Arts telle qu'elle est improvisée actuellement. Il a dénoncé l'organisation du bac 2009 dès le mois de janvier, multiplié les interventions auprès du recteur, informé et mobilisé la profession, soutenu le mouvement des professeurs de philosophie pour obtenir, en définitive, quelques améliorations encore insuffisantes et ne touchant qu'une partie des disciplines (diminution du nombre de copies, décalage des réunions d'harmonisation...), mais qui doivent servir de points d'appui.

Le SNES académique a agi avec ténacité sur les questions de gestion des personnels (mutations, congés formation, hors-classe). Il l'a fait en maintenant l'unité sur la base de nos revendications. Là aussi les résultats n'ont pas été spectaculaires, ni satisfaisants, le rectorat se réfugiant derrière les consignes ministérielles, mais le travail des commissaires paritaires, qui ont su montrer l'injustice des décisions prises, a permis des modifications substantielles, des injustices individuelles réparées (consignes données pour rattraper les retards d'inspection, harmonisation des notes pédagogiques des certifiés pour rééquilibrer les disciplines, début de discussion sur les possibilités de reconversion de collègues volontaires, reconnaissance de l'affectation en APV au cours de la carrière pour la hors classe des certifiés...). Le souci du SNES est de montrer qu'au-delà de l'indispensable défense individuelle et matérielle des collègues, il faut défendre des règles collectives.

Dans le domaine de la Formation continue, nous avons obtenu depuis 2007 de la part de l'administration les moyens de faire un travail paritaire correct - bien que perfectible -, ce qui nous a permis de fournir à la grande majorité des syndiqués des informations sur leur situation.

Les secteurs

Le SNES de Lille est organisé en secteurs (emploi, précaires, vie scolaire...). Certains ont perdu de leur dynamisme malgré les besoins exprimés par les syndiqués. C'est le cas du secteur IUFM qui continue à entrer en contact avec les lauréats des concours dès le mois d'août, à les épauler lors de leur prise de fonction, leur distribuer les bulletins réalisés spécifiquement, les convaincre de la nécessité de se syndiquer pour débattre avec eux de la formation et de la validation, mais n'est plus en capacité d'assurer une présence dans les centres de formation. Internet a permis de combler partiellement cette absence, mais un message électronique ne compense pas un contact réel. Si la syndicalisation des PLC2 reste importante (de l'ordre de 40 %), les résultats aux élections du conseil d'école sont, eux, décevants par la faiblesse du taux de participation (entre 7 et 10 %) et la répartition des voix (la FSU arrive derrière le SE-UNSA, et est talonnée par une liste de non syndiqués), montrant par là que nous n'occupons plus assez le terrain et que nous n'arrivons pas à impliquer les stagiaires dans la réflexion sur leur formation (le nombre de voix obtenues par la liste FSU est inférieure au nombre de stagiaires syndiqués au seul SNES !). La réforme en cours sur la mastérisation va diminuer le temps de présence en formation, les S1 auront donc un rôle encore plus important à jouer pour amener nos futurs collègues à la réflexion et à l'engagement syndicaux.

D'autres secteurs ont au contraire repris vigueur, comme le secteur Documentation, Hygiène et sécurité ou encore le secteur Technologique en assurant un suivi spécialisé des personnels, en réalisant des stages, des publications spécifiques, en étant reçu en audience, etc... Le secteur T R est devenu une référence pour les titulaires remplaçants comme en témoignent les coups de fil à la permanence et le nombre d'actions lancées au tribunal administratif par le SNES. Sur ce point, les résultats commencent à se faire sentir (plusieurs victoires au TA pour l'affectation non volontaire en documentation, une autre pour les professeurs de STI envoyés en technologie et qui ne doivent plus dorénavant que 8 h ou encore l'attribution de points au mouvement T R), mais les militants du secteur déplorent que les collègues soient davantage à la recherche de solutions individuelles que d'actions collectives.

Informer et former

Dans le domaine de la formation syndicale, la section académique poursuit dans la voie des années précédentes : tout au long de l'année scolaire sont organisés des stages de formation syndicale catégoriels ou axés sur les contenus, les réformes en cours ou encore plus « classiques » (élus en CA, vie syndicale). Certains connaissent un succès relatif par le faible nombre de participants, d'autres sont des réussites indéniables (le stage lycée 2009 a accueilli près de 80 participants, celui à destination des néotitulaires près de 40, la réunion de prérentrée pour les T R le 30 août a réuni plus de 30 collègues). Le point commun de ces stages est la bonne appréciation générale qu'en font les collègues qui y participent, regrettant finalement de ne pas l'avoir fait plus tôt !

Dans le domaine des publications et du site, nous poursuivons la diffusion d'un bulletin de syndicalisation à la rentrée et d'une circulaire permettant un affichage dans les établissements. Nous faisons le choix d'envoyer l'ensemble des documents à tous les établissements et tous les syndiqués (bulletin T R ou informations concernant spécifiquement les collègues ou les lycées), afin de créer les solidarités nécessaires entre personnels, mais aussi pour prévenir des attaques possibles à venir (comme c'est le cas avec la réforme Chatel des lycées, dans la droite ligne du socle commun et des compétences imposés en collège).

Le site, quant à lui, est constamment retravaillé pour être plus accessible à l'ensemble des syndiqués. Une nouvelle version a vu le jour fin décembre 2009, elle sera complétée dans les premières semaines de janvier.

Former, c'est aussi débattre. Le SNES et la FSU font de gros efforts dans ce domaine, notamment avec les forums de l'Éducation, qui regroupent autour des syndicats nationaux des experts qui examinent la situation dans l'académie. Si les débats sont riches, on doit regretter une trop faible participation. Il y a enfin le congrès académique dont les thèmes retenus en mars 2008 étaient « la classe de 2nde » et « le socle commun des compétences ».

Droits et libertés

Le SNES a continué à alerter la profession sur certaines situations contraires à nos valeurs et à nos idéaux, sur la réquisition d'un établissement scolaire à proximité de Sangatte afin d'y installer des compagnies de CRS, par exemple, ou encore sur la situation récurrente des Sans Papiers, et il a appelé à des manifestations ou réunions en ce sens. Cofondateur de RESF, le SNES s'efface derrière le sigle commun mais agit

en permanence, publie et alerte sans relâche les collègues, contribue à la mobilisation et à la défense active des élèves en danger.

Organisation du SNES et vie démocratique

Les résultats aux élections professionnelles de décembre 2008 ont montré que les personnels se reconnaissent majoritairement dans nos orientations. Nos résultats sont cependant en baisse (avec des conséquences sur le fonctionnement du S3 qui aura 1/8^e de décharges en moins jusqu'en 2011), et cela doit nous inciter à réfléchir à d'autres modes de fonctionnement et à mieux hiérarchiser nos priorités. Le S3 a décidé de diminuer les présences lors des permanences au siège pour concentrer l'activité sur le terrain, en multipliant les visites d'établissements avec peu ou pas de syndiqués, en ayant une attitude volontariste pour planifier des heures d'information syndicale. Des décharges ont d'ailleurs été attribuées en ce sens à de nouveaux militants car c'est aussi un choix du S3 de renouveler les équipes, dans le souci d'apporter toujours de nouvelles forces au syndicalisme, mais aussi parce que nos militants sont avant tout des professeurs, CPE, COP, surveillants, etc... qui aspirent à un retour à une vie professionnelle « normale » après s'être investis pendant une longue période au service du SNES et des syndiqués. C'est une des forces du SNES de n'avoir que des déchargés partiels, et c'est cette forme de militantisme que nous continuerons à défendre.

Syndicalisation

Tous les ans, le SNES de Lille voit son potentiel de syndiqués diminuer : 5555 postes en moins en 9 ans, cela laisse des traces aussi au niveau de la syndicalisation. La disparition des Mi-Se, très syndiqués, au profit des AED que nous ne parvenons pas encore à faire adhérer, la fonte des effectifs de stagiaires (de plus de 800 au début des années 2000 à 360 actuellement) sont également des facteurs explicatifs. Nous sommes passés de 3700 syndiqués en fin d'année scolaire 2007 à 3340 en juin 2009, la baisse correspondant à peu près aux pertes de syndiqués enregistrées au mouvement inter. Il faut parvenir à inverser la tendance en s'adressant mieux et davantage aux personnels précaires, en parvenant à fidéliser les néotitulaires et les retraitables, en faisant prendre conscience aux collègues de la nécessité d'un outil syndical fort. C'est possible, avec l'aide des S1 et des syndiqués eux-mêmes, car le SNES et son avenir, c'est l'affaire de tous.

2010 est une année de renouvellement de la CAA: les listes présentées par les différentes tendances sont à déposer pour le 31 mars 2010. Les élections auront lieu en mai.

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 1 : DU 01/10/2007 AU 30/09/2008

EXERCICE 2 DU 01/10/2008 AU 30/08/09

Ce bilan financier couvre les deux derniers exercices : celui du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 et celui du 1^{er} octobre 2008 au 31 août 2009 dont la date de clôture est avancée d'un mois (au 31 août au lieu du 30 septembre). Les nouvelles réglementations de comptabilité imposent, en effet, à tous les S3 de clôturer désormais les comptes au 31 août de chaque année.

Au chapitre des recettes

Les ressources du S3, proviennent à plus de 97 % des cotisations des adhérents. Essentielles pour le fonctionnement de notre organisation syndicale, elles garantissent notre indépendance financière. Nous avons réussi, dans un contexte de syndicalisation difficile, à dégager des soldes positifs pour les deux exercices. Cela dit, le recul, depuis quelques années, de la syndicalisation (3478 adhérents en juillet 2008 et 3344 adhérents en juillet 2009) nous impose d'anticiper une moindre rentrée des recettes à venir. Pour 2007/2008 on constate déjà une baisse de 5 % des cotisations nettes encaissées et une autre de 2,5 % pour 2008/2009. S'il se poursuit, le recul de la syndicalisation risque d'avoir, à terme, un impact fort sur l'équilibre financier du SNES et, partant, sur ses choix. L'efficacité syndicale passe bien par la syndicalisation. C'est l'une des raisons pour lesquelles le S3 poursuit une campagne forte avec la publication d'un bulletin de rentrée et, tout au long de l'année, des visites dans les S1, la tenue de réunions d'information syndicale, l'organisation de stages.

Le chapitre « subventions » est constitué de la participation du S2 Pas de Calais aux frais de communication (impression, façonnage, routage des publications) et de la participation des S1 de retraités Nord et Pas de Calais aux frais de circulaires.

Le chapitre « produits financiers » concerne les intérêts produits sur les comptes Bred et Banque postale et diminue d'une année sur l'autre. Cela est dû à la baisse des taux d'intérêt et au versement, plus tôt dans l'année, de la part due au S4, lequel versement réduit d'autant les sommes déposées et la durée des dépôts.

Au chapitre des dépenses

Concernant les dépenses, les variations entre les deux exercices s'expliquent par plusieurs facteurs :

- le renouvellement de notre matériel de reprographie avec l'achat d'un nouveau photocopieur en 2008/2009 (9236.71 euros).
- l'augmentation en 2008/2009 des lignes « impression, façonnage, routage » en raison de publications spécifiques plus nombreuses à l'occasion des élections professionnelles de décembre 2008. A cela, s'ajoute le fait que la Poste, suite à sa mise en concurrence prévue en 2011, poursuit ses augmentations tarifaires (+ 6% en janvier 2009) et rigidifie les règles d'envois de courrier en nombre.
- l'engagement des militants, répartis sur toute l'académie, l'organisation de stages, la charge de travail croissante des commissaires paritaires (il faut savoir que le rectorat ne prend pas du tout en charge les frais de déplacements des élus aux réunions préparatoires aux FPAM - réunions pourtant nécessaires au suivi des dossiers et au travail en commission), le congrès de Perpignan d'avril 2009, précédé de plusieurs commissions d'étude et d'un congrès académique de deux jours à Dunkerque qui a rassemblé plus d'une centaine de collègues, expliquent l'augmentation des lignes « stage » et « congrès » du chapitre « déplacements » en 2008/2009. Rappelons à ce propos que les déplacements des militants sont remboursés sur la base de 0.21 euro du kilomètre ou du billet SNCF de 2^{ème} classe. Pour les stages, réunions, congrès, les repas sont pris en priorité dans les établissements scolaires ou au restaurant universitaire. A défaut, ils sont remboursés à hauteur de 10 euros.

Les autres postes de dépenses sont stables ou en légère augmentation, en lien avec l'inflation.

Précisons pour terminer que la subvention du Conseil Régional, accordée à la FSU en 2006/2007 a été renouvelée pour ces deux derniers exercices. Elle nous a permis d'acheter du papier, des fournitures pour l'action et les manifestations (mégaphones, banderoles, peinture...), des enveloppes et quelques fournitures de bureautique. Ces dépenses (9215 euros en 2007/2008 et 8381 euros en 2008/2009), directement prises en charge par la FSU, n'apparaissent pas dans le bilan financier.

En conclusion, sur l'ensemble des deux années, les dépenses du S3, hors reversement des cotisations au S4 et hors part du S2 Pas de Calais (deux lignes qui représentent la plus grande partie des « dépenses » du S3, puisqu'elles s'élèvent, pour la première, à environ 400 000 euros par an, et, pour la seconde, à près de 30 000 euros) ont été respectivement de 138 509,92 euros et 165 220,83 euros. Les finances sont saines. Une gestion rigoureuse et les efforts de tous ont permis de réaliser un excédent de 98 237,16 euros pour 2007/2008 et 53 081,78 euros pour 2008/2009. Nous avons constitué un « fonds de réserve » qui nous permettra de faire face aux dépenses imprévues et ponctuelles, de poursuivre le renouvellement de notre parc informatique, de mener à bien les actions et les mobilisations nécessaires à la défense de notre métier, la syndicalisation restant, bien évidemment, plus que jamais essentielle pour donner à notre syndicat les moyens de sa réflexion et de son action collectives.

COMPTES D'EXPLOITATION 2007-2008		
RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		638 721,36
cotisations nettes encaissées	638 721,36	
entes Publications		60,00
ventes publications SNES	60,00	
Souscriptions Dons Divers		2 284,25
souscriptions	2 284,25	
divers	0,00	
Subventions prêts		7 671,00
subventions des S1 de retraités	950,00	
participation du S2 aux frais impression	6 721,00	
prêts	0,00	
Remboursement frais		0,00
remboursement S4	0,00	
remboursement syndiqués	0,00	
Produits financiers		19 424,47
produits financiers	19 424,47	
Produits divers		0,00
produits divers	0,00	
RECETTE TOTALE :		668 161,08

DEPENSES		
Cotisations		431 414,00
part S4+FSU de l'année	403 328,00	
solde dû au S4 année antérieure	0,00	
part S2 Pas de Calais	28 086,00	
Investissements		877,92
matériel informatique	78,84	
matériel reprographie	372,27	
autres	426,81	
Frais de personnels		24 319,32
salaires	15 305,93	
cotisations sociales	9 013,39	
Reprographie		39 715,34
fournitures	181,99	
achat de papier	188,40	
entretien et contrats	5 768,03	
impression	26 936,80	
façonnage	6 640,12	
Frais de communication		24 023,75
routage affranchissement	19 786,67	
téléphone minitel fax	3 817,17	
internet	396,31	
enveloppes	23,00	
Déplacements, manifestations...		21 929,28
déplacements, repas	10 541,77	
stages, réunions	7 217,85	
congrès	861,28	
frais de secrétariat	286,64	
manifestations : transport, matériel, location	3 021,74	
Charges et Local		20 802,19
travaux d'agencement	0	
réparations, entretien	266,73	
charges locatives	9 719,34	
impôts taxes assurances	9 234,00	
EDF GDF	1 582,12	
eau	0,00	
Frais financiers bancaires		5 235,46
charges financières	0,00	
frais de gestion	2 948,72	
remboursement emprunt	2 286,74	
Frais divers et exceptionnels		1 606,66
frais divers	0,00	
frais exceptionnels	152,96	
diminution des placements	0,00	
presse quotidienne, revues	1 453,70	
publications SNES	0,00	
DEPENSE TOTALE :		569 923,92
Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		98 237,16

BILAN FINANCIER	
Avoirs existants au 30/09/2007 :	264 439,72
Excédent :	98 237,16
Avoirs existants au 30/09/2008 :	362 676,88

COMPTES D'EXPLOITATION 2008-2009		
RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		622 178,40
Cotisations nettes encaissées	622 178,40	
entes Publications		5
ventes publications SNES	5	
Souscriptions Dons Divers		1 040,60
souscription	1 040,60	
divers	0,00	
Subventions prêts		6 677,00
subventions des S1 de retraités	300,00	
participation du S2 aux frais impression	6 377,00	
prêts	0,00	
Remboursement frais		0,00
remboursement S4	0,00	
remboursement syndiqués	0,00	
Produits financiers		9 030,61
produits financiers	9 030,61	
Produits divers		0
produits divers		
RECETTE TOTALE :		638 931,61

DEPENSES		
Cotisations		420 629,00
part S4+FSU de l'année	393 609,00	
solde dû au S4 année antérieure	0,00	
part S2 Pas de Calais	27 020,00	
Investissements		9 617,36
matériel informatique	207,15	
matériel reprographie	9 236,71	
autres	173,50	
Frais de personnels		28 485,95
salaires	17 576,77	
cotisations sociales	10 909,18	
Reprographie		48 272,35
fournitures	575,80	
achat de papier	0,00	
entretien et contrats	5 929,12	
impression	33 682,22	
façonnage	8 085,21	
Frais de communication		29 308,13
routage affranchissement	24 702,98	
téléphone minitel fax	3 582,97	
internet	496,55	
enveloppes	525,63	
Déplacements, manifestations...		22 391,24
déplacements, repas	6 587,60	
stages, réunions	9 505,38	
congrès	4 292,12	
frais de secrétariat	283,64	
manifestations : transport, matériel, location	1 722,50	
Charges et Local		20 466,48
travaux d'agencement	167,80	
réparations, entretien	208,77	
charges locatives	9 031,63	
impôts taxes assurances	9 409,00	
EDF GDF	1 649,28	
eau	0,00	
Frais financiers bancaires		5 201,72
charges financières	0,00	
frais de gestion	2 914,98	
remboursement emprunt	2 286,74	
Frais divers et exceptionnels		1477,60
frais divers	125,60	
frais exceptionnels	0,00	
diminution des placements	0,00	
presse quotidienne, revues	1 352,00	
publications SNES	0,00	
DEPENSE TOTALE :		585 849,83
Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		53 081,78

BILAN FINANCIER	
Avoirs existants au 30/09/2008 :	362 676,88
Excédent :	53 081,78
Avoirs existants au 30/09/2009 :	415 758,66

Faites votre marché !

La réforme Chatel consiste à faire sauter les derniers « carcans » qui empêchent le système français (collège et lycée) de se « convertir » à ce modèle de gestion de l'école par la logique du marché et de la concurrence. C'est un nouveau coup de boutoir enfoncé dans le service public d'Education après celui de l'« assouplissement » de la carte scolaire en 2007. Celle-ci serait totalement supprimée d'ici peu – pour la rentrée 2010 ? – entretenant chez les uns l'illusion d'un choix qui garantirait la réussite scolaire, creusant pour les autres les inégalités en ghettoisant des établissements entiers au risque, même, d'envisager leur fermeture. L'idéologie du choix ou de l'égalité des chances sert ainsi à combattre l'égalité tout court, constitutive des services publics. Le marché des établissements commence cependant avec l'enseignement privé, et le gouvernement a choisi son camp : alors que le nombre de postes au CAPES externe est en légère diminution (5006 postes cette année contre 5095 l'an dernier), et toujours largement inférieur au nombre de départs en retraite, le nombre de postes au CAFEP-CAPES (concours externe du privé), est, lui, multiplié par plus de deux (1260 postes contre 569 l'an dernier) ! Le privé, lui, aura droit à de meilleures conditions de travail.

Marché des établissements, mais aussi marché des diplômes. De la mise en place du socle commun, au livret de compétences et aux certifications en langues, en passant par le flou sur le « bac » qui résultera de la réforme Chatel, c'est bien une logique de marché qui est à l'œuvre. Logique externe avec les certifications marchandes en langues vivantes résultant d'un appel d'offres de l'Etat (une des voies par lesquelles l'entreprise privée s'immisce dans la formation des élèves). Logique interne avec la mise en place d'une offre diversifiée de certification d'un niveau scolaire pour les élèves des mêmes classes : le socle et le livret pour les uns, le brevet pour les autres en collège, ou, en lycée, le futur socle du lycée pour les uns, les certifications pour les autres... Sans compter les désastres en matière de conventions collectives et de salaires que cela implique. Mais sur le marché, la seule demande qui compte est la demande « solvable » : les élèves « solvables »

auront droit à de vrais diplômes. L'élève en difficulté, scolairement non solvable, aura juste droit à un diplôme « low cost » : le socle. **Du marché des diplômes, on passe au marché de l'orientation :** la suppression programmée des conseillers d'orientation – psychologues (5 départs à la retraite sur 6 ne sont pas remplacés) ouvre le marché à des officines privées en « conseil d'orientation » qui facturent cher des services mieux rendus par le service public.

Mais le marché scolaire s'organise aussi en aval (loi LRU et autonomie des universités) et en amont : le « marché » du premier degré, passe, dans un premier temps, par la liquidation de la maternelle et la mise en place des jardins d'éveil payants. Là encore, on accroît les inégalités – dès 2 ans – et on fait tout pour ne pas permettre à l'école de jouer son rôle de démocratisation. Qu'on y ajoute aussi les projets de transformation des écoles en EPEP (Etablissement Public d'Enseignement Primaire), sur le modèle des EPLE, et on se retrouve avec une cohérence tout à fait singulière avec le 2nd degré à la sauce Chatel.

Contre le marché : le service public !

On retrouve l'idéologie libérale dans chacune de ces mesures : le marché serait un mode de régulation plus efficace que l'Etat, parce que la concurrence incite l'offre (l'école et ses personnels) à être plus performante, sous peine de disparaître, et parce que de ce fait les « clients » (les élèves et leurs familles) accèdent à ce qu'il y a de mieux. Mais ceux qui mettent en œuvre ces politiques omettent de préciser que sur le marché, seule la demande solvable peut accéder au bien, et seule l'offre rentable peut survivre. La seule égalité que procure le marché, c'est l'égalité des chances. Mais égalité des chances signifie qu'« il n'y en aura pas pour tout le monde », et que seuls les « meilleurs » (les mieux nés ?) auront ce qu'il y a de mieux. Le marché et l'égalité des chances ne font que légitimer les privilèges et les inégalités dans les faits.

Pour les personnels, ces logiques veulent dire toujours plus de souffrance, générée par l'impossibilité de pouvoir faire correctement son métier. Ce dont les personnels ont besoin, c'est de temps et d'espaces pour le travail collectif et la formation, pas de

« concurrence » et de soumission à la « performance ». L'école libérale, nous la récusons, nous y opposons et continuerons d'y opposer le service public, fondé sur le principe de l'égalité d'accès de tous les élèves à la meilleure formation scolaire possible.

« Stages en entreprise » des élèves

Régulièrement, ce sujet suscite des questionnements et des appels à la permanence.

Depuis 2006, tous les élèves de troisième doivent obligatoirement accomplir une « séquence d'observation en milieu professionnel », appelée abusivement « stage en entreprise », car d'autres solutions sont possibles pour répondre à cette obligation (Article D332-14 du Code de l'éducation), et tout simplement parce qu'il existe d'autres « milieux professionnels » que le monde de l'entreprise (privée).

A cette occasion, il est demandé parfois aux professeurs des classes concernées de rendre visite aux élèves sur le lieu de leur stage. Cela ne peut se faire sans ordre de mission établi par le chef d'établissement. De plus, les plages horaires libérées ne suffisent pas toujours pour permettre ces visites : c'est bien aux équipes pédagogiques de s'organiser et de déterminer ce qu'il est possible de faire. Aucun texte ne cadre la manière dont doit être organisé le service des enseignants à cette occasion. Il faut donc être vigilant et ne pas se laisser imposer des contraintes inacceptables.

Lorsque la visite doit s'effectuer loin du collège ou loin du lieu de résidence, il ne faut pas hésiter à demander au chef d'établissement le remboursement des frais de déplacement. Pour cela il faut s'appuyer sur le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Enfin, la correction des rapports de stage représente une charge de travail importante. C'est encore une fois aux équipes pédagogiques de définir qui fait ces corrections et suivant quelles modalités. Rien n'oblige à prendre en compte ce travail dans l'évaluation de l'élève, seuls les professeurs de l'élève peuvent en décider.

Philippe Lestang

“Lutte contre le décrochage”

Une machine de guerre contre l'éducation nationale

PAR DIDIER PORTHAULT

Le Nord-Pas-de-Calais est l'une des deux seules régions de France à expérimenter la “lutte contre le décrochage” du Haut Commissaire à la Jeunesse Martin Hirsch. Si la prévention des sorties prématurées est un objectif louable, le dispositif mis en place constitue une attaque frontale contre le service public d'éducation.

Selon le Recteur, 5% des élèves disparaissent des bases de l'enseignement professionnel en cours d'année. D'une année sur l'autre, jusque 20% des élèves interrompent leur parcours. Pour y remédier, un Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes (PARTAJ) est mis en place. Sur la période 2009-2011, la région y consacrera trois millions d'euros. Le Recteur en a exposé les principes devant le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) le 5 octobre dernier :

- Anticipation des difficultés par la maîtrise de savoirs de base, le développement des classes de découverte professionnelle en collège et lycée professionnel, le développement de l'alternance dès le collège.
- Prévention par les cellules de veille, affectation par prise en compte des compétences, repérage des élèves à risque par le questionnaire Lycam et par le Système mutualisé de Suivi des Elèves en Région (SYMSE). Suivi individualisé par les CIO et la Mission Générale d'Insertion (MGI).
- Coordination locale avec les acteurs extérieurs à l'Education Nationale sur les zones expérimentales (Lille-Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Sambre-Avesnois, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Béthune-Bruay).
- Les actions proposées: des contrats aidés, des places en école de la seconde chance et service civique.

Pour éviter le décrochage... sortir l'élève de l'école ?

Une nouvelle fois on nous propose l'alternance et des dispositifs hors de l'école comme « solution » au décrochage. Mais l'alternance n'est pas la solution miracle pour les jeunes en

difficulté, le taux de rupture des contrats d'apprentissage est là pour en témoigner, et le moindre accès des filles au diplôme par la voie de l'apprentissage également. Le parcours du combattant que représente la recherche d'un maître d'apprentissage suffit à décourager les plus motivés.

La FSU a insisté pour que l'Etat traite le problème à la source. Car il est plus facile de maintenir un jeune à l'école que de l'y faire revenir. **La question du décrochage doit d'abord être abordée sous l'angle de la lutte contre l'échec scolaire, facteur principal des sorties sans qualification.**

On nous dit que l'information sur les métiers et les formations est mal faite. Ce n'est pourtant pas en transférant sur les enseignants cette charge supplémentaire que l'information sera mieux comprise par les élèves. Le chef du service académique d'information et d'orientation vient de signifier aux copsys qu'il fallait développer la prise en charge par tous les professeurs de l'information et de l'orientation des élèves. La disparition progressive des copsys faute de recrutement va contraindre les professeurs à s'emparer d'un sujet pour lequel ils n'ont ni la disponibilité, ni les qualifications nécessaires. Les enseignants sont bien conscients que l'orientation d'un élève ne se résume pas à de l'information sur des métiers en perpétuelle évolution. Il s'agit de comprendre les mécanismes psychologiques qui président à la construction de l'identité, à la construction des intérêts, au choix des valeurs, aux biais de perception et à l'autocensure des élèves de milieux populaires. Ce travail nécessite une qualification de psychologue.

Par ailleurs, la confidentialité des informations est directement menacée par la collecte systématique de données personnelles sensibles, telle que réalisée par le questionnaire Lycam, et par la disparition des copsys.

Une loi sur la formation professionnelle qui externalise l'orientation

La loi sur la formation professionnelle votée en ce début d'octobre donne tout son sens à ces expérimentations en région. C'est une attaque frontale contre la formation professionnelle initiale.

L'orientation ne relève plus de l'éducation nationale pour être dirigée par un délégué dépendant du premier ministre.

Le délai de carence¹ est supprimé. Des organismes extérieurs à l'éducation nationale seront labellisés et interviendront dans l'école. Les services d'orientation sont placés *de facto* en situation de concurrence avec les structures privées ou associatives. La logique du moins disant ne mène pas à une amélioration de la qualité du service pour l'utilisateur. L'avenir de la MGI semble scellé.

La suppression du délai de carence est lourde de menaces pour les lycées professionnels. Ils auront désormais bien du mal à convaincre leurs élèves de ne pas quitter les cours car des formations rémunérées leur seront offertes par les missions locales. Ces formations seront-elles qualifiantes ? Une fois sorti de la formation initiale, rien ne garantit la possibilité d'un chemin inverse. La difficulté à faire accepter les élèves « récurrents » lors des commissions de post-affectation augure mal des retours en formation initiale.

Ces annonces dessinent une politique dangereuse où, sous couvert de lutte contre le décrochage scolaire, l'éducation nationale serait dessaisie de sa mission en direction des publics en difficulté. L'on renoncerait à l'objectif d'assurer à tous les jeunes une qualification reconnue en luttant contre ce décrochage scolaire au sein du système éducatif. En instrumentalisant l'orientation pour favoriser soit des évictions précoces soit une gestion des flux à courte vue, on mènerait ces jeunes à l'impasse. Le débat sur le décrochage ne peut pas être déconnecté de la question des critères de l'affectation des élèves, de la carte des formations et de la pénurie organisée de personnel qualifié. Au regard des objectifs affichés, les moyens d'actions apparaissent en effet bien limités (suivi individualisé par des personnels aux effectifs limités, mesures d'accompagnement à l'insertion). *In fine*, il semble que l'objectif principal consiste à trier les élèves et les faire basculer dans la formation continue sous le contrôle des collectivités locales. Une politique du renoncement qui entérine l'inégalité des usagers dans des territoires inégalement développés.

¹ Le délai de carence (défini dans un rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989) : c'est une période d'un an pendant laquelle le jeune désirant quitter la formation initiale reste sous la responsabilité de l'éducation nationale et ne peut bénéficier d'actions de formation professionnelle rémunérées.

Retraites : une nouvelle attaque en 2010 ?

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

Réformes Balladur (1993) et Fillon (2003) : un désastre programmé

Si ces réformes ont eu un effet limité sur l'allongement de la durée d'assurance et l'âge moyen de départ en retraite (60% des salariés du privé ne sont déjà plus en emploi lorsqu'ils atteignent 60 ans), elles ont eu pour conséquence une diminution du montant des retraites et un accroissement des écarts au fur et à mesure de l'avancée dans la retraite, en raison de l'indexation des pensions sur les prix (qui explique 70% de la perte de niveau de vie après 15 ans de retraite). Ces réformes ont engagé une dégradation programmée du taux de remplacement pour l'ensemble des fonctionnaires comme l'indiquent les tableaux ci-dessous : pour l'ensemble des fonctionnaires.

Dans la fonction publique, c'est l'instauration de la décote (-5% par année manquante à partir de 2015) qui contribue à dégrader le montant des retraites. Pour les salariés du privé, c'est le calcul du salaire moyen sur les 25 meilleures années, mais aussi la baisse du taux de rendement des régimes complémentaires (baisse de 2/3 pour les cadres et d'1/3 pour les ouvriers) qui sont responsables de la baisse des pensions.

Travailler plus (vieux) pour gagner moins

Le gouvernement attendra les élections régionales pour faire ses annonces concernant les retraites. La nouvelle dégradation qu'il prépare peut prendre

plusieurs formes. Elle peut conserver le régime par annuité ou prestation garantie et une nouvelle fois modifier les critères pour dégrader encore le montant des retraites : reculer les bornes d'âge (suppression du droit de départ à la retraite à 60 ans et/ou report de l'âge où cesse la décote, de 65 ans actuellement à 67 ou 68 ans – c'est la « solution » défendue par Bercy et le Medef) ou allonger une nouvelle fois la durée de cotisation (proposition défendue par Fillon). Le gouvernement peut aussi choisir de s'engager dans une réforme complète des systèmes de retraite (un rapport du Conseil d'Orientation des Retraites doit paraître prochainement sur ces possibilités).

Deux réformes systémiques sont à l'étude. Un régime par point consiste en l'achat de points qui sont multipliés par la valeur du point à la date de départ en retraite (c'est le cas des régimes complémentaires du privé Arrco et Agirc, de celui des non titulaires de la fonction publique, l'Ircantec, ou de la retraite additionnelle pour les fonctionnaires, RAFP). Un régime par compte notionnel établit un compte fictif qui est converti en rente lors du départ en retraite en fonction de l'âge de départ et de l'espérance de vie de la génération.

Ces régimes donnent l'illusion d'une capitalisation individuelle alors qu'ils sont aussi des régimes par répartition. Ils font croire qu'il s'agit d'un système plus simple et transparent alors que personne ne peut

connaître le montant de la retraite à laquelle il pourra prétendre. Ils aggravent le caractère contributif et donc les inégalités sociales du système. Ils individualisent la retraite alors que celle-ci doit demeurer un dispositif social. Ils reposent sur l'équilibre entre les cotisations versées (dont le taux est fixé définitivement) et les pensions reçues à un moment donné, donc ne peuvent qu'aboutir à une lente érosion du montant des retraites. A terme, l'objectif du gouvernement est de permettre l'installation de systèmes assurantiels privés pour compenser la baisse programmée.

Les propositions offensives de la FSU pour unifier les luttes !

La FSU défend un système par répartition, la nécessaire solidarité entre les salariés du public et du privé et l'attachement au code des pensions pour la fonction publique. Pour tous, elle revendique le droit à départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% soit 37,5 annuités pour une retraite complète. Le vieillissement de la population nécessite d'accroître la part de la richesse nationale consacrée au financement des retraites. Plusieurs solutions peuvent se combiner :

- faire baisser le chômage,
- augmenter les salaires,
- supprimer les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les patrons (32 milliards d'euros par an, compensés à 90% par l'Etat),
- augmenter les cotisations sociales et les salaires,
- taxer les revenus financier et ceux du patrimoine.

La FSU doit se mobiliser dès maintenant pour engager avec d'autres, un rapport de force et empêcher le gouvernement de faire aboutir ses funestes projets. Les retraites seront au cœur de la question sociale en 2010 ; à nous de défendre ce qui demeure l'une des plus belles conquêtes sociales du XX^{ème} siècle.

Année de départ en retraite à 60 ans	1998	2015	2045
Taux de remplacement (% du dernier salaire)	81%	61%	53%

Montant de la retraite d'un certifié partant actuellement en retraite à 60 ans après une carrière à temps plein et ayant atteint le dernier échelon de la hors classe	2200 à 2300 €
Dans 20 ans pour un retraité certifié ayant eu une carrière identique	1500 à 1600 €

Occupez vous de votre carrière !

Les commissions paritaires (où siègent à parité élus des personnels et membres de l'administration) vont se multiplier à partir de janvier. Les représentants du SNES auront pour tâche de vérifier l'ensemble des dossiers pour corriger erreurs et oublis, proposer des améliorations au projet du rectorat. N'oubliez pas d'envoyer vos fiches de suivi (voir supplément carrières arrivé avec l'US avant les vacances) ou une copie de votre dossier.

Mutations

Inter

Du 12 au 19 janvier : publication des barèmes sur I Prof. Si vous constatez une erreur, vérifiez que vous avez bien envoyé les pièces justificatives et contactez-nous immédiatement, ainsi que le DPE au rectorat.

Le 20 janvier : examen des demandes de bonifications liées au handicap (les dossiers médicaux ne sont plus acceptés que pour les enfants).

Les 27 et 28 janvier : groupe de travail paritaire barèmes. A l'issue de ces commissions, les barèmes définitifs seront publiés sur I Prof et envoyés au ministère début février.

Intra

Les règles et barèmes ne sont pas encore définis.

10 et 11 mai : vérification des barèmes

Du 16 au 18 juin : affectations en établissement et sur zone de remplacement

Avancement d'échelon

Vous avez signé votre récapitulatif de notes avant les vacances, la situation est arrêtée au 30/08/2009. Une augmentation de votre note administrative dans quelques semaines ou une inspection en cours d'année n'auront aucune incidence avant l'année scolaire prochaine. Ce sont ces notes qui serviront à départager ceux qui avanceront au grand choix, au choix ou à l'ancienneté (à barème égal, c'est l'ancienneté de service et de corps puis la date de naissance qui sont utilisées). Pour connaître vos dates de promouvabilité, consultez votre dossier sur I Prof.

Si la CAPA vous apprend que vous avez changé d'échelon depuis le 1er septembre, vous serez payé avec effet rétroactif un mois après avoir reçu la notification officielle.

- | | | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------------|--|
| • DCIO : | 14 janvier | • PEGC : | 20 mai |
| • CPE : | 22 janvier | • Contractuels : | 27 mai |
| • Certifiés et PLP : | 26 janvier | • Agrégés : | l'avancement se fait au niveau national |

Liste d'aptitude

Elle concerne les collègues qui postulent pour changer de corps. La CAPA se prononce après examen des dossiers et des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs.

- | | |
|---|-------------------|
| • Accès au corps des agrégés : | 18 mars |
| • Accès au corps des certifiés : | 25 mars |
| • Accès au corps des DCIO : | 19 janvier |

Hors Classe / Classe exceptionnelle

Le barème rectoral pour les CPE et certifiés n'est toujours pas arrêté. L'inscription sur la liste des promouvables est automatique pour les collègues qui sont au 7ème échelon et qui ont au moins 7 ans d'ancienneté dans leur corps.

- | | | | |
|--------------------|----------------|----------------------|----------------|
| • Agrégés : | 4 mai | • Certifiés : | 24 juin |
| • PEGC : | 15 juin | • CPE : | 25 juin |

Congés formations, contestation des notes administratives et postes adaptés

Attention : les demandes de congés formation doivent parvenir au rectorat pour le 8 février dernier délai ! Les modalités d'attribution sont inchangées cette année : nombre de demandes au total (même non consécutives).

- | | | | |
|-------------------------|---------------|-----------------------|----------------------------|
| • PEGC : | 20 mai | • Agrégés : | 27 mai |
| • Certifiés : | 21 mai | • DCIO / COP : | 1^{er} juin |
| • Contractuels : | 27 mai | • CPE : | 3 juin |

Assistant d'éducation droit à

PAR KARINE VAN

Un temps pour la formation très peu respecté par les chefs d'établissement !

La loi de 2003 créant les AED prévoit l'octroi de 200 h aux AED employés à plein temps (et 100 h pour ceux qui sont à mi-temps) pour leur permettre de poursuivre leurs études. Pour un AED qui travaille 39 semaines dans l'année scolaire, cela permet de n'effectuer que 36 h par semaine au lieu de 41h20 ! Pas facile de poursuivre et de réussir des études dans de telles conditions. Il s'agit là de la situation la plus favorable, beaucoup d'AED ne parvenant pas à faire respecter ce droit. Des chefs d'établissement, sous prétexte de respect scrupuleux du texte, refusent d'attribuer le crédit de 200 h et n'octroient les heures qu'au compte goutte au cours de l'année.

Le recteur refuse de prendre en compte l'inscription à un concours ou au CNED !

Certains AED à plein temps ont choisi de s'inscrire à un concours et d'en assurer seuls la préparation, faute de temps matériel pour se rendre dans une Université, parce qu'ils ont déjà suivi les cours l'an passé ou enfin parce qu'ils choisissent de travailler avec le CNED. Ces situations n'ouvrent pas le droit aux heures de formation, c'est ce que le recteur nous a répondu par courrier. Il leur reste donc à préparer leurs concours tout en effectuant 41 h par semaine de présence dans leur établissement ! Le rectorat avait pourtant exprimé des inquiétudes en début d'année scolaire concernant l'avenir de tous les AED qui se retrouvent sans emploi et sans aucune perspective au bout de 6 ans dans nos établissements scolaires. Pourquoi durcir les conditions d'obtention de ces 200 h alors qu'une consigne du recteur aux chefs d'établissement permettrait une meilleure réussite des AED et l'obtention de véritables débouchés professionnels ? Le SNES demande l'octroi automatique des 200 h dès lors que l'AED est étudiant, inscrit à un concours ou au CNED.

Education la formation

WYNENDAELE

Absence pour examens ou concours : un droit à imposer

Après des années de revendications syndicales, par la circulaire du 21 août 2008, les AED ont obtenu un nouveau droit : 2 jours d'absence avant chaque examen ou concours en plus des jours d'épreuves sans rattrapage des heures. Ceci est valable quel que soit le nombre de concours ou examens passés dans l'année et s'ajoute aux 200 h de formation. Beaucoup de chefs d'établissement prétendent que ces jours d'absence ont déjà été attribués puisqu'ils sont compris dans les 200h : c'est FAUX ! Ne laissons pas ce texte se vider de sa substance, ce droit s'ajoute aux 200 h comme nous l'a confirmé le recteur récemment.

Le rôle des S1 aux côtés des AED

Seuls face aux chefs d'établissements qui les recrutent et renouvellent leurs contrats, les AED ne sont pas en position de force pour se défendre. La présence des représentants du SNES à leurs côtés peut changer le rapport de force et permettre le respect de leurs droits. Pour imposer les 200 h, obtenir le respect du texte de 2008 sur les absences pour concours ou examens, pour assurer le renouvellement des contrats et tenter d'empêcher les charrettes d'AED non renouvelés à la fin de l'année scolaire, l'action des S1 et des élus au CA est l'arme la plus efficace dont nous disposons actuellement.

Pour nous contacter :

Permanence AED le mercredi après midi
14h30 à 18 h au 209 rue Nationale à Lille,
par tél : 03 20 06 77 41 ou
par courriel : s3lil@snes.edu

Congrès académique 2010 Les espaces numériques de travail

PAR JEAN-FRANÇOIS CARÉMEL

Tous les 2 ans, le congrès académique est un « congrès d'études ». Il s'agit de se saisir d'un thème de l'actualité éducative académique et nationale, de faire le point collectivement sur la question et de préparer les mandats des prochains congrès.

Le thème d'étude retenu cette année est :
« **LES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL** »

Quelle place pour l'informatique dans l'enseignement et les établissements scolaires ?

La généralisation des Tice (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation) peut-elle être un instrument de la démocratisation scolaire à laquelle nous aspirons, ou au contraire est-elle discriminante ? S'agit-il d'une avancée pour l'exercice de nos métiers ou d'une difficulté ?

Vidéoprojection, notes et cahier de texte en ligne, courrier électronique, manuels scolaires électroniques, tableaux blancs interactifs, classes pupitre et autres salles réseaux... La généralisation des tice s'impose à un rythme accéléré dans l'exercice de nos métiers. En raison de la volonté des personnels de renouveler leurs pratiques, mais aussi sous l'effet d'une demande institutionnelle : l'Education Nationale assigne désormais au système l'objectif de rendre les élèves aptes à maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la communication (Loi d'Orientation sur l'Ecole de 2005, dite « Loi Fillon »), alors que le service public d'Education – parmi les autres – subit depuis plusieurs années des attaques sans précédent (emploi, statuts, suppression de la carte scolaire, etc.). L'expérimentation dans de nombreuses académies des ENT (Espaces Numériques de Travail) tend à intensifier la pénétration des nouvelles technologies, en permettant un accès accru et global à des services en ligne pour les professeurs et leurs élèves, mais aussi pour les parents et l'ensemble de la communauté éducative.

Dans ce contexte, le congrès aura à construire une position syndicale qui prendra en compte les progrès engendrés par les tice (souplesse, richesses des ressources...), mais aussi les dérives et les menaces sous-jacentes : multiplication et individualisation des tâches, surveillance administrative et pédagogique accrues, inégalités d'accès pour les familles, mise en cause de la laïcité (recours à des services privés dans l'« accompagnement ») et de la liberté pédagogique.

Comment les ENT modifient-ils la relation pédagogique ? Comment leur mise en place influe-t-elle sur les relations à l'intérieur de la communauté éducative, mais aussi sur le rapport à l'institution (chefs d'établissement, IPR) et aux autres intervenants (conseils généraux et régionaux qui financent en grande partie les équipements, parents d'élèves...)?

La section académique proposera à l'ensemble des syndiqués un pré-rapport, elle les invite à proposer des amendements et à venir les défendre lors du congrès chargé d'adopter le texte définitif.

D'ici là, les participations individuelles et collectives à la réflexion seront publiées sur le site. La date retenue est le 4 mars, le lieu sera précisé ultérieurement sur notre site.

Le congrès est ouvert à tous les syndiqués, mais les S1 ont droit à un ou plusieurs délégués selon la règle suivante : 1 délégué par S1, plus 1 délégué pour 1 à 10 syndiqués, plus 1 délégué pour la tranche de 11 à 20 syndiqués, plus 1 délégué pour chaque tranche ou fraction de tranche supplémentaire de 30 syndiqués. Les délégués de S1 bénéficient d'une absence de droit, non assujettie au délai d'un mois prévu pour les stages.

Quel avenir pour le syndicalisme ?

PAR KARINE VAN WYNENDAELE

A l'invitation de la FSU, l'historien Stéphane SIROT, auteur de *La grève en France, une histoire sociale (XIX^{ème} XX^{ème})*, Odile Jacob, 2002 et *Les syndicats sont-ils conservateurs ?*, Larousse, 2008, est venu animer le 16 décembre 2009 une conférence débat sur l'évolution du mouvement syndical et les perspectives d'avenir.

Le syndicalisme est-il en crise ?

C'est ce que prétendent ses détracteurs. Le syndicalisme se heurte actuellement à plusieurs problèmes. Avec 7 à 8% de syndiqués en France, il faut remonter à 1905 pour trouver des taux de syndicalisation aussi faibles. L'abstention croissante aux élections professionnelles interroge sur sa représentativité. Sur le plan sociologique, les jeunes, les salariés des PME sont quasiment absents d'un syndicalisme qui repose largement sur le secteur public et, dans le privé, de plus en plus sur les cadres. La capacité à organiser l'action et un nombre de grévistes en chute constante constituent aussi une difficulté sur laquelle le syndicalisme doit s'interroger. Des explications exogènes font appel à l'individualisme croissant de nos sociétés, à la précarisation accrue du travail, aux pressions patronales, au contexte économique libéral. Les explications endogènes sont souvent présentées de façon caricaturale (des syndicats trop divisés, trop corporatistes...) et sont contestables. La compréhension de l'évolution du syndicalisme peut apporter des éléments qui éclairent la situation présente.

Les différents « âges » du syndicalisme

Stéphane Sirot distingue un « 1^{er} âge » du syndicalisme qui court de la révolution française à la fin du XIX^{ème} siècle : le syndicalisme est un « fait coupable et réprimé » depuis la loi Le Chapelier de 1791 qui interdit les « coalitions » et les regroupements professionnels. Organisé sur une base corporatiste, le syndicalisme affirme déjà sa méfiance vis-à-vis de l'Etat et

sa volonté d'autonomie à l'égard des partis politiques. Le « 2^{ème} âge », de 1884 - quand le syndicalisme devient légal -, jusqu'à la 2^{nde} guerre mondiale, est l'âge du syndicalisme comme « fait social ». Pendant cette période, se définissent les valeurs historiques et la singularité du mouvement syndical français qui allie la défense de revendications immédiates à la volonté d'être porteur d'utopie par un projet de renversement du capitalisme. Alors que naissent les premières confédérations, le syndicalisme s'implique dans la gestion du social. Le « 3^{ème} âge » définit par Stéphane Sirot est celui de l'institutionnalisation du syndicalisme. Il devient un contre pouvoir officiellement intégré à la société. Inscrit dans la constitution depuis 1946, il prend part à l'organisation de l'Etat social et se trouve alors confronté à une contradiction : comment concilier cette institutionnalisation et le projet d'élaboration d'une société anticapitaliste ? La période actuelle peut être considérée comme la transition vers un « 4^{ème} âge », celui d'une forme poussée de l'institutionnalisation que l'auteur qualifie d'universalisme et de cogestion. Le syndicalisme est sommé par la pensée unique de « faire le bien commun », de s'inscrire dans « l'intérêt général » et donc d'abandonner certaines de ses revendications de défense des intérêts professionnels.

Recentrage et dépolitisation du syndicalisme

Pour Sirot, la CFTD (depuis 1978) et la CGT actuellement ont choisi la voix du recentrage et de la dépolitisation. La CGT est ainsi passée d'un syndicalisme de lutte porteur d'utopie à un syndicalisme de gestion du quotidien qui s'inscrit désormais dans un processus d'évolution progressive vers la seule recherche d'améliorations immédiates. Ce recentrage se traduit par :

- un abandon de la lutte des classes
- une fonctionnarisation du militantisme syndical et un accroissement du nombre de permanents syndicaux

- une institutionnalisation croissante du rôle du syndicat
- une prévention à l'égard de la pratique gréviste perçue comme essence de la lutte syndicale (la loi de représentativité va dans ce sens en accordant la primauté à l'élection sur l'organisation des luttes comme critère de représentativité). Le syndicalisme est progressivement transformé en agent solidaire du système en place, instrument d'alerte pour l'appareil d'Etat, qui domestique les velléités de révolte du salariat et organise un dialogue social en trompe-l'œil. Cette évolution du syndicalisme se déroule dans un contexte marqué par la chute du communisme et la domination de la pensée libérale, à un moment où le patronat a mené le cheminement inverse vers une politisation et une radicalisation par un processus de réflexion idéologique, jusqu'à devenir le laboratoire d'idées pour la droite au pouvoir.

L'unité syndicale est-elle une solution ?

L'unité des organisations syndicales n'a jamais existé en France. A un éparpillement antérieur à 1895 a succédé une période de ralliement progressif à la CGT puis l'apparition de nouvelles divisions. L'émiettement organisationnel actuel est un symptôme de pauvreté politique, celui d'organisations qui naviguent à vue plutôt que de porter une réelle perspective. Dans ces conditions, l'unité pour elle-même n'est en rien un gage d'efficacité. Trois conditions sont nécessaires pour rassembler : la capacité à porter un projet autonome, à fabriquer de l'utopie et à élaborer un programme revendicatif précis, chiffré et unifiant. Un autre choix est possible pour le syndicalisme, il passe par la capacité à dire non, à formuler des revendications claires et offensives ; il passe aussi par une repolitisation du mouvement syndical pour l'amener à redevenir un créateur d'utopie et à contribuer à penser un avenir en dehors du capitalisme.